

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022/98 à N° 2022/121

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le cinq décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Madame Delphine BLAS, première Adjointe au Maire de la Commune Associée de Lomme, en l'absence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt cinq novembre deux mille vingt et deux, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - Mme Valéria GRASSELLI - M. Philippe LEMIERE - Mme Nouria BELAYACHI - M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Jérôme FRANCIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Roger LAURENT - M. Aro RATSIMIALARIVO - M. Joffrey LEROY, Conseillers Communaux.

Monsieur Olivier CAREMELLE a donné pouvoir à Monsieur Delphine BLAS
Monsieur Roger LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Monsieur Aro RATSIMIALARIVO a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI
Monsieur Joffrey LEROY a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 5 décembre 2022

DELIBERATION

2022/101 - MAISON FOLIE BEAULIEU - FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) AU TITRE DE L'ANNEE 2022 - ADMISSION EN RECETTES.

Depuis 2003, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé de favoriser les projets s'inscrivant dans les orientations des maisons folies/fabriques culturelles ainsi que la mise en place de relations de réseau entre ces équipements culturels structurants autrement appelés le « réseau des fabriques culturelles ».

Il est composé des équipements suivants :

- La Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq
- La maison Folie de Lille-Moulins
- La maison Folie de Lille-Wazemmes
- La maison Folie Beaulieu de Lomme
- La maison Folie le Colysée de Lambersart
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing
- Le Fort de Mons de Mons-en-Baroeul
- Le Nautilys de Comines
- Le Vivat d'Armentières
- Les Arcades de Faches-Thumesnil
- La Condition Publique de Roubaix

Outre de proposer et d'accompagner des projets artistiques répondant aux axes suivants :

- Accompagner
- Accueillir
- Danser
- Eveiller
- Imaginer
- Diversité et égalité femmes/hommes
- Bidouiller ;

Il est également demandé à ces *fabriques culturelles* de mettre en place des projets mutualisés (2 fabriques minimum) qui doivent permettre, dans le cadre d'un accompagnement à la création, de continuer à soutenir un artiste ou une compagnie, dans plusieurs lieux du réseau, en renforçant les moments d'échange entre amateurs et professionnels ou encore en développant des ateliers de pratique ouverts au public. En outre, la mise en réseau doit s'ouvrir sur des projets communs partagés sous des angles différents, entre les divers équipements favorisant la circulation des publics métropolitains.

Dans cet esprit la Métropole Européenne de Lille a décidé de favoriser la mise en œuvre de ces orientations par les équipements structurant le réseau en octroyant un fonds de concours.

Par délibération N°22 B 0326 PORTANT OCTROI DE SUBVENTION du 24 juin 2022, la Métropole Européenne de Lille a décidé de fixer le montant de ce fonds de concours pour la Maison Folie Beaulieu de Lomme à 70.000 euros.

Les actions et spectacles concernés figurent en annexe 1 de la convention ci-annexée.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention entre la Ville de Lille – Commune associée de Lomme et la Métropole Européenne de Lille ci-annexée ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le fonds de concours proposé d'un montant de 70.000 euros au chapitre 74, fonction 33, article 7475 - opération n° 2021 « Maison Folie Beaulieu-MEL » - code service : NER.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstention : M. MOULIN.

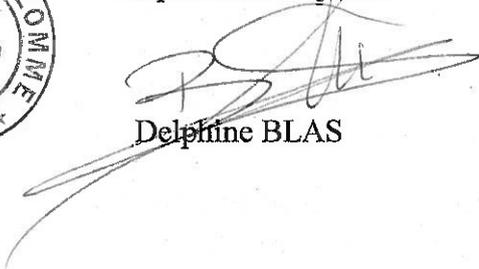
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié le : 12 DEC. 2022



Pour le Maire empêché,
La première Adjointe


Delphine BLAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

CONVENTION DE PARTENARIAT

PASSÉE ENTRE

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ET

LA VILLE DE LILLE, COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

POUR LA MAISON FOLIE BEAULIEU

RELATIVE AU

RÉSEAU DES FABRIQUES CULTURELLES

Année 2022

Entre :

La Métropole Européenne de Lille, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex, Monsieur, représentée par son Président, Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en application de la délibération du Bureau métropolitain n° 22 B 0326.

Désignée sous les termes « **Métropole Européenne de Lille** », d'une part,

Et :

La Ville de Lille, commune associée de Lomme, Hôtel de Ville, 72 avenue de la République BP159, 59461 Lomme, représentée par son Maire, Olivier CAREMELLE, maire délégué de la commune associée de Lomme, agissant en application de la délibération de son Conseil Municipal.

N° de SIRET : 215 903 550 00014, code APE : 7312 – commune associée

N° Tva communautaire : FR96215903501 00017, Code APE : 751A

Désignée sous les termes « **la Ville** », d'autre part,

Vu,

- Les articles L 1611-4, L 2121-29, L 5211 et L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales

PRÉAMBULE

Considérant que par la délibération n° 03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté a fixé les grandes orientations culturelles pour la métropole dans le cadre de ses compétences « équipements et réseaux d'équipements culturels » et « soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain ». Parmi ces orientations figure la volonté pour la **Métropole Européenne de Lille** de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques Culturelles ;

Considérant qu'il était proposé d'apporter une aide financière à la mise en réseau d'équipements culturels qui, tout en restant de compétence communale, bénéficieraient d'un effort communautaire sur une programmation commune ou spécifique. Cette intervention se rattache à la compétence en matière d'événements culturels d'intérêt métropolitain ;

Considérant que les délibérations n° 10 C 0381 et n° 10 C 0382 du 25 juin 2010 ont marqué le soutien et la promotion d'événements culturels partagés par le réseau dénommé des Fabriques Culturelles et constitué des équipements suivants :

- la maison Folie Beaulieu à Lomme ;
- la maison Folie de Lille Moulins ;
- la maison Folie de Lille Wazemmes,
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing ;
- la maison Folie la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq ;
- la maison Folie le Fort de Mons de Mons-en-Barœul ;
- le Colysée de Lambersart ;

- le Nautilus de Comines ;
- le Vivat, scène conventionnée danse et théâtre d'Armentières ;
- les Arcades, centre musical de Faches-Thumesnil ;
- la Condition Publique de Roubaix (non éligible au titre du réseau puisque financée dans le cadre de l'EPCC Condition Publique. Cf. délibération n°10 C 0209 du 2 avril 2010).

Considérant que l'ensemble du réseau des Fabriques Culturelles s'est mobilisé pour présenter de nouveaux projets de travail en réseau pour l'année 2022.

Considérant que le projet ci-après présenté par la **Ville** participe de cette politique, la **Métropole Européenne de Lille** a décidé de lui verser un fonds de concours dans les conditions définies dans la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la **Ville** s'engage à mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet décrit en annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention, ainsi que tous les moyens nécessaires à son bon déroulement, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule et les modalités suivantes :

- les actions de mise en réseau doivent être réalisées par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations de création, de partage de public ou de complémentarité dans la diffusion ;
- le projet proposé doit correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, échanges entre amateurs et professionnels, diffusion en réseau, résidences...), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs,...) ou de complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts,...).

Par ailleurs, la **Ville** contribuera à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser l'intercommunalité culturelle ;
- favoriser le travail en commun des structures culturelles ;
- favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et aux populations qui n'ont pas accès d'une manière générale à des expériences culturelles diversifiées ;
- excellence ;
- contribution à la cohésion métropolitaine ;
- innovation culturelle et artistique ;
- manifestation présentant les caractéristiques d'un éco-événement.

Pour sa part, la **Métropole Européenne de Lille** s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ce projet.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie au titre de l'année 2022 et prendra fin à l'extinction des obligations de paiement inhérentes à la présente convention.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE LA CONVENTION

Des annexes à la présente convention précisent :

- annexe 1 : description des projets partagés par le réseau;
- annexe 2 : description et budget prévisionnels des projets portés par l'équipement;
- annexe 3 : l'évaluation et compte-rendu financier des projets portés par l'équipement;
- annexe 4 : la délibération n°21 C 0376 portant octroi de subvention.

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 : Montant de la subvention

Le montant total du fonds de concours s'élève à la somme 70 000 euros [soixante-dix mille euros].

4.2 : Modalités de versement

Le fonds de concours sera crédité selon les modalités suivantes

- 56 000 € soit 80 % à la notification de la convention ;
- 14 000 € soit 20 % sur présentation de l'évaluation et du compte-rendu financier des projets portés par l'équipement.

Le versement sera effectué selon les procédures comptables en vigueur au compte :

- Nom du titulaire du compte : Trésorerie municipale de Lille
- Banque : Banque de France

IBAN	FR48 3000 1004 68C5 9100 0000 023
Code BIC	BDFEFRPPCCT

Le comptable assignataire est le Comptable du Trésor de la **Métropole Européenne de Lille**.

Conformément aux dispositions de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par la **Ville**.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS

La **Ville** s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable le bilan d'évaluation du projet visé à l'article 11 et les justificatifs des actions de communication signés par le Maire ou toute personne habilitée.

Le bilan d'évaluation comprend notamment le compte-rendu financier du projet. Ce tableau est issu du compte de résultat de l'organisme. Il fait apparaître les écarts éventuels (tant en euros qu'en pourcentage) constatés entre le budget prévisionnel du projet et les réalisations. Un commentaire sur les écarts éventuellement constatés est apporté.

ARTICLE 6 – OBLIGATION D'INFORMATION

Dans le cadre du fonds de concours, **la Ville** s'engage à fournir à la **Métropole Européenne de Lille** toute délibération prise dans le respect des conditions dudit article. Elle tiendra informée la **Métropole Européenne de Lille** de toute révision éventuelle du montant de sa participation.

Si le montant du fonds de concours versé par la **Métropole Européenne de Lille** devait être réduit, cette dernière émettra à l'encontre de **la Ville** un titre de recettes pour le montant correspondant.

En cas de difficulté d'exécution, d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par **la Ville**, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la **Métropole Européenne de Lille** sans délai par une lettre recommandée avec accusé de réception.

En raison de la crise sanitaire, dans le cadre d'éventuelles annulations des projets mentionnés, la MEL s'engagera auprès de la commune à examiner dans la mesure du possible le report du projet programmé. Dans le cas où cette solution n'est pas envisageable, la MEL s'engagera à maintenir son soutien à hauteur des dépenses engagées pour l'organisation du projet sur la base de justificatifs budgétaires et d'une attestation sur l'honneur transmis à la collectivité.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

La Ville s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la MEL ne puisse être recherchée. **La Ville** devra être en mesure de justifier à tout moment à la MEL de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

La Ville s'engage à respecter le cahier des charges de communication ci-après, visant à organiser la promotion de la **Métropole Européenne de Lille** :

- en faisant apparaître avec la plus grande lisibilité le logo des Fabriques Culturelles de la **Métropole Européenne de Lille** et la mention **Métropole Européenne de Lille** sur l'ensemble des supports : affiches, posters, journaux internes, invitations, programmes, supports informatiques, ... ;
- en faisant apparaître, dans ses installations, une signalétique de la **Métropole Européenne de Lille** : panneaux, calicots, ... ;
- à mentionner le partenariat de la **Métropole Européenne de Lille** ;
- à proposer d'autres actions de promotion de la métropole susceptibles de répondre à l'attente de la **Métropole Européenne de Lille** ;
- à respecter la charte graphique de la **Métropole Européenne de Lille**, lors de chaque action de promotion.

À cette fin, **la Ville** prendra l'attache de la direction de la communication, afin de déterminer les modalités pratiques d'application du code visuel et du présent partenariat (tel. : 03.20.21.20.21).

ARTICLE 9 - SANCTIONS

En cas de non-présentation des documents prévus aux articles 5 et 6 dans les délais, de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la **Métropole Européenne de Lille**, des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire, la **Métropole Européenne de Lille** pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Elle pourra également décider de ne pas instruire une demande de fonds de concours ultérieure.

ARTICLE 10 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La **Ville** s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la **Métropole Européenne de Lille** de la réalisation du projet, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 11 – ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la **Métropole Européenne de Lille** a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la **Ville**.

Ainsi, un bilan d'évaluation sera envoyé par la **Ville** dans les six mois suivant la réalisation du projet et pourra porter notamment sur :

- l'analyse des résultats de l'opération d'un point de vue financier et opérationnel ;
- la conformité de ces résultats avec l'objet du projet mentionné à l'article 1er ;
- l'impact des actions ou des interventions dans la métropole et s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

La **Ville** s'appuiera sur le tableau d'évaluation proposé en annexe 3.

Ce bilan d'évaluation pourra tenir compte des critères d'intervention sur lesquels la **Métropole Européenne de Lille** a souhaité insister et qui correspondent aux objectifs visés à l'article 1.

ARTICLE 12 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES PROJETS PARTAGÉS PAR LE RÉSEAU

INTENTION : LA MARQUE DE FABRIQUE DU RÉSEAU DES FABRIQUES CULTURELLES

Depuis 2005, 11 équipements culturels structurants du territoire constituent le réseau des Fabriques Culturelles sous l'impulsion de la **Métropole Européenne de Lille** :

- La Condition Publique de Roubaix ;
- La Ferme d'en haut de Villeneuve d'Ascq ;
- La maison Folie Beaulieu de Lomme ;
- La maison Folie de Lille-Moulins ;
- La maison Folie de Lille-Wazemmes ;
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing ;
- Le Colysée de Lambersart ;
- Le Fort de Mons de Mons-en-Barœul ;
- Le Nautilys de Comines ;
- Le Vivat d'Armentières ; Les Arcades de Faches-Thumesnil.

Le réseau, en associant la diversité de projets de chacune des structures vise à mieux valoriser leurs actions, à dégager des axes forts de collaboration, à mutualiser les moyens, à développer des projets artistiques ambitieux et partagés, à contribuer au renforcement d'une identité métropolitaine.

Le réseau poursuit les objectifs suivants :

- soutenir et accompagner la création artistique ambitieuse dans toutes les disciplines ;
- favoriser la circulation des artistes et des publics entre les lieux du réseau ;
- favoriser l'implication des habitants dans le processus de création artistique ;
- faciliter l'accès à la culture pour tous ;
- renforcer les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ;
- insuffler une dynamique de coopération intercommunale.

Les projets proposés par ces Fabriques permettent, dans le cadre d'un accompagnement à la création, de continuer à soutenir un artiste ou une compagnie émergente dans plusieurs lieux du réseau, en renforçant les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ou encore en développant des ateliers de pratique ouverts au public. Ainsi, la mise en réseau permet de favoriser la circulation du public sur le territoire métropolitain.

Le réseau des Fabriques Culturelles est devenu un outil de développement artistique et culturel incontournable sur le territoire de la **Métropole Européenne de Lille**.

ANNEXE 2

DESCRIPTION ET BUDGET PRÉVISIONNEL DES PROJETS PORTÉS PAR L'ÉQUIPEMENT



RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES - PROJET PAR EQUIPEMENT - ANNEE 2022

NOM DE LA FABRIQUE	FABRIQUE PARTENAIRE	DESCRIPTION DU PROJET ET PARTICIPATION DE LA FABRIQUE	NATURE DE LA DEPENSE	Budget prévisionnel
MFBREVELLER	Maison Folie Beauvieu	Nom du projet: PREMIERS PAS AU CINEMA	Artistique	4 315,00
		Nom de la Cie: Cinélogue	Technique	
		dates 02/03	- intermittent	
		Descriptif: séances cinéma destinées aux plus jeunes à partir de 3 ans suivies d'ateliers organisés par l'association Cinélogue et d'un goûter	- location matériel	
			Communication	
			Médiation	
			Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	750,00
			ss total	5 065,00
			Coordination	354,55
			TOTAL	5 419,55
MFBREVELLER	Maison Folie Beauvieu	Nom du projet: BAL + concert jeune public	Artistique	2 637,50
		Nom de la Cie: les bisbetos	Technique	
		DATE: 30/04	- intermittent	
		Descriptif: CONCERT + BAL + ANIMATIONS à destination du	- location matériel	267,60
			Communication	
			Médiation	
			Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	300,00
			ss total	3 205,10
			Coordination	224,35
			TOTAL	3 429,45
MFBREVELLER	Maison Folie Beauvieu	Nom du projet: festival Le petit moi(s) Imaginée(s)	Artistique	2 220,80
		Nom de la Cie: Akoma Nivé	Technique	
		DATE: 02/02/2022	- intermittent	
		Imaginée(s) 3 séances danse immersive	- location matériel	200,00
			Communication	
			Médiation	
			Valorisation :	
			- Résidence	

			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	2 970,80
			Coordination	175,36
			TOTAL	2 750,76
MFBREVELLER	Maison Folie Beauvieu	Nom du projet: festival le petit moi(s) dead as a doo	Artistique	2 400,00
		Nom de la Cie: Claire Rolain & Julien Tortora / générale d'imag	Technique	
		DATE: 08/02	- intermittent	
		Descriptif: concert / spectacle	- location matériel	
			Communication	
			Médiation	
			Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	291,00
			- Technicien	150,00
			ss total	2 841,00
			Coordination	198,87
			TOTAL	3 039,87
MFBREVELLER	Maison Folie Beauvieu	Nom du projet: festival le petit moi(s) Amanda et Si	Artistique	3 470,80
		Nom de la Cie: Théâtre du Sursaut	Technique	
		DATE: 04 et 05 /02/2020 3 séances	- intermittent	
		Descriptif: spectacle immersif	- location matériel	
			Communication	
			Médiation	
			Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	291,00
			- Technicien	150,00
			ss total	3 911,80
			Coordination	273,83
			TOTAL	4 185,63
MFBREVELLER	Maison Folie Beauvieu	Nom du projet: festival Le Petit Moi(s) Ball room	Artistique	1 652,15
		Nom de la Cie: CNC	Technique	
		DATE: 10/02/22 3 représentations	- intermittent	
		Descriptif: spectacle immersif	- location matériel	
			Communication	
			Médiation	
			Valorisation :	
			- Résidence	

			- Hébergement	194,00
			- Technicien	150,00
			ss total	1 996,13
			Coordination	139,72
			TOTAL	2 335,85
MFBWEVILLER	Maison Folie Beaujeu	Nom du projet: Festival Le Petit Moins L'odyssée d'P	Artistique	1 507,00
			Technique	
		Nom de la Cie: vic-à-vis	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 12/02/22	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: spectacle éco durable	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	388,00
			- Technicien	150,00
			ss total	2 045,00
			Coordination	143,15
			TOTAL	2 288,15
MFBWEVILLER	Maison Folie Beaujeu	Nom du projet: Fragile	Artistique	1 000,00
			Technique	
		Nom de la Cie: Entre les Fils	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 12/01/2022 - 3 représentations	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: Spectacle marionnette + art du corps à partir de 3 ans / avec bord de scène	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	1 150,00
			Coordination	80,50
			TOTAL	1 230,50
MFBWEVILLER	Maison Folie Beaujeu	Nom du projet: spectacles immersifs et pédagogiques	Artistique	1 000,00
			Technique	
		Nom de la Cie: Orchestre des Musiciens du Nord	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 02/07/22	Communication	300,00
			Médiation	
		Descriptif: concerts de découverte du monde musical et de l'	Valorisation :	
			- Résidence	800,00

			- Hébergement	
			- Technicien	1 200,00
			ss total	3 300,00
			Coordination	231,00
			TOTAL	3 531,00
MFBWEVILLER	Maison Folie Beaujeu	Nom du projet: voir et vivre le spectacle	Artistique	0,00
			Technique	
		Nom de la Cie:	- intermittent	0,00
			- location matériel	
		DATE: 10 fois par an	Communication	600,00
			Médiation	600,00
		Descriptif: voir et découvrir le spectacle / assister à la répétition et inter	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	
			ss total	1 200,00
			Coordination	84,00
			TOTAL	1 284,00
MFBWACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuLe Colyse	Nom du projet: Créer à Beaujeu	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Les Saphirides	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: du 07 au 11/03	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: résidence de création du projet Aumôles	Valorisation :	
			- Résidence	3 500,00
		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLES	- Hébergement	
		RESIDENCE DE TRAVAIL	- Technicien	150,00
			ss total	3 650,00
			Coordination	255,00
			TOTAL	3 905,00
MFBWACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuLe Colyse	Nom du projet: résidence	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: 33r3p	- intermittent	
			- location matériel	
		03/05/2022	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: tournage clip et teasers pour le nouveau projet de	Valorisation :	
			- Résidence	400,00

		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY / 1 JOUR	- Hébergement	
		roulage clip	- Technicien	150,00
			ss total	950,00
			Coordination	36,50
			TOTAL	588,50
MFBBACCOMPAGNER	Maison Folie Beaulieu La Colysée	Nom du projet: résidence	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Pao-d'homme Band	- Intermittent	
			- location matériel	
		Résidence dernier trimestre 23	Communication	
			Médiation	
			Valorisation :	
			- Résidence	800,00
		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY	- Hébergement	
		Création	- Technicien	150,00
			ss total	950,00
			Coordination	66,50
			TOTAL	1 016,50
MFBBACCOMPAGNER	Maison Folie Beaulieu MFWaze	Nom du projet: résidence	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: association TLF	- Intermittent	
			- location matériel	
		DATE: toute la saison 30 dates par an	Communication	
			Médiation	
		Descriptif:	Valorisation :	
			- Résidence	800,00
		MISE A DISPOSITION Studios de musique	- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	950,00
			Coordination	66,50
			TOTAL	1 016,50
MFBBACCOMPAGNER	Maison Folie Beaulieu	Nom du projet: Etre compagnon de Beaulieu	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Circographie	- Intermittent	
		saisons 2021/22 22/23 mise à disposition des espaces de trav	- location matériel	
			Communication	150,00
			Médiation	300,00
			Valorisation :	
			- Résidence	1 500,00

			- Hébergement	
			- Technicien	
			ss total	1 950,00
			Coordination	136,50
			TOTAL	2 086,50
MFBBACCOMPAGNER	Maison Folie Beaulieu Ferme d	Nom du projet: être compagnon à Beaulieu	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Daphné Swann	- Intermittent	
			- location matériel	
		DATE saisons 21/22 et 22/23	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: Mise à disposition des espaces de travail et accom	Valorisation :	
			- Résidence	1 600,00
			- Hébergement	
			- Technicien	300,00
			ss total	1 900,00
			Coordination	133,00
			TOTAL	2 033,00
MFBBACCOMPAGNER	Maison Folie Beaulieu MFWaze	Nom du projet: être compagnon à Beaulieu	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: LUMA Juliette Baron	- Intermittent	
			- location matériel	
		DATE: saisons 21/22 et 22/23	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: Mise à disposition des espaces de travail et accom	Valorisation :	
			- Résidence	1 500,00
			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	1 650,00
			Coordination	115,50
			TOTAL	1 765,50
MFBBACCOMPAGNER	Maison Folie Beaulieu MFWaze	Nom du projet: être compagnon à Beaulieu	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: L'oiseau de Feu	- Intermittent	
			- location matériel	
		DATE: saisons 22/23	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: mise à disposition des espaces de travail et accom	Valorisation :	
			- Résidence	750,00

			- Hébergement	97,00
			- Technicien	300,00
			ss total	1 608,60
			Coordination	112,60
			TOTAL	1 721,20
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuMFWaze	Nom du projet: résidence de création	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Le Tire Laine	- Intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 15 au 21/04	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: résidence de fin de création concert	Valorisation :	
		mise à disposition salle de spectacles 5]	- Résidence	3 500,00
			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	3 650,00
			Coordination	255,50
			TOTAL	3 905,50
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuMFWaze	Nom du projet: scènes trampolin et découverte	Artistique	3 500,00
		release party	Technique	
		Nom de la Cie: DLGZ	- Intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 14/10/22	Communication	
			Médiation	
		Descriptif:	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	300,00
			ss total	3 800,00
			Coordination	266,00
			TOTAL	4 066,00
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuMFWaze	Nom du projet: Résidence de création	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Carta	- Intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 28/11 au 30/11	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: accompagnement du nouveau projet Café poubelle	Valorisation :	
			- Résidence	3 500,00

			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	900,00
			Coordination	63,00
			TOTAL	963,00
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie Beaujeu Le nauty	Nom du projet: scènes trampolin découverte	Artistique	3 194,00
			Technique	
		Nom de la Cie: UNKIND music	- Intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 29/04/2022	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: concert trampolin de 3 groupes de rock régionaux	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	600,00
			ss total	3 794,00
			Coordination	265,58
			TOTAL	4 059,58
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuMFWaze	Nom du projet: scènes trampolin découverte	Artistique	3 887,50
			Technique	
		Nom de la Cie: Mvavo + YN	- Intermittent	
			- location matériel	180,00
		DATE: 26/02/22	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: concert trampolin de 2 groupes régionaux	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	600,00
			ss total	4 667,50
			Coordination	326,73
			TOTAL	4 994,23
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuMFWaze	scènes trampolin découverte	Artistique	1 211,60
			Technique	
		Nom de la Cie: Malé + Na 1 + Soule Tourbe	- Intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 05/04	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: release party sortie de titres	Valorisation :	
			- Résidence	

		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE ET DES STUDIOS	- Hébergement	250,00
			- Technicien	750,00
			ss total	4 500,00
			Coordination	315,00
			TOTAL	4 815,00
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie Beaujeu	Nom du projet: Résidence de création	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Ratibus	- intermittent	
			- location matériel	
		10 au 14/10	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: accompagnement du nouveau projet	Valorisation :	
			- Résidence	800,00
		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY 8 JOURS	- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	950,00
			Coordination	66,50
			TOTAL	1 016,50
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie Beaujeu	Nom du projet: Résidence de création	Artistique	
			Technique	
		turbulences	- intermittent	
			- location matériel	
		03 au 07/10	Communication	816,00
			Médiation	
		Descriptif: accompagnement du nouveau projet et première c	Valorisation :	
			- Résidence	3 500,00
		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE ET CO PRODU	- Hébergement	
			- Technicien	600,00
			ss total	4 916,00
			Coordination	344,12
			TOTAL	5 260,12
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuMFWazee	Nom du projet: Résidence de création	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Julien Tortora	- intermittent	
			- location matériel	
		13 au 17/06	Communication	
			Médiation	
		Descriptif:	Valorisation :	
			- Résidence	200,00

		MISE A DISPOSITION DES STUDIOS 4 jours	- Hébergement	
			- Technicien	
			ss total	200,00
			Coordination	14,00
			TOTAL	214,00
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuMFWazee	Nom du projet: Résidence de création	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: cie 4,6	- intermittent	
			- location matériel	
		05 au 08/09	Communication	
			Médiation	
		Descriptif:	Valorisation :	
			- Résidence	500,00
		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY 4 Jours	- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	650,00
			Coordination	45,50
			TOTAL	695,50
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuMFWazee	Nom du projet: Résidence de création	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Abema Neve	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 02/01 au 31/01 soit 21 jours	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: accompagnement création d'imaginaire	Valorisation :	
			- Résidence	8 400,00
		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY	- Hébergement	500,00
			- Technicien	300,00
			ss total	9 200,00
			Coordination	644,00
			TOTAL	9 844,00
MFBHACCOMPAGNER	Maison Folie BeaujeuMFWazee	Nom du projet: Résidence de création	Artistique	
			Technique	
		Reco (we can be)	- intermittent	
		Nom de la Cie: Côté Ravages	- location matériel	
		DATE: 03 au 07/01	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: accompagnement du nouveau projet /enregistrement	Valorisation :	
			- Résidence	2 800,00

		MISE A DISPOSITION de la salle de spectacle et DES STUDIOS	- Hébergement	200,00
			- Technicien	150,00
			ss total	3 150,00
			Coordination	220,50
			TOTAL	3 370,50
MFB#ACCOINPAGNER	Maison Folie Beaulieu MFWazer	Nom du projet: Une histoire Pop	Artistique	5 117,91
			Technique	
		Nom de la Cie: L'Ouvrier du Drama	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 28/02/22	Communication	
			Médiation	
		Descriptif:	Valorisation :	
			- Résidence	
		MISE A DISPOSITION de la salle de spectacle et DES STUDIOS	- Hébergement	194,00
			- Technicien	
			ss total	5 311,91
			Coordination	371,83
			TOTAL	5 683,74
MFB#BIDOUILLER	Maison Folie Beaulieu	Nom du projet: ATELIER DECOUVERTE le corps et la lumie	Artistique	500,00
			Technique	
		Nom de la Cie: Cie AKOMA NEVE	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 02/02	Communication	
			Médiation	150,00
		Descriptif: expérience NUMERIQUE de la lumière et des sens	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	860,00
			Coordination	56,00
			TOTAL	855,00
MFB#BIDOUILLER	Maison Folie Beaulieu	Nom du projet: ATELIER DO IT YOURSELF	Artistique	860,00
			Technique	
		Nom de la Cie: atelier hôtel à insectes	- intermittent	
			- location matériel	
			Communication	
			Médiation	150,00
		Descriptif: construction avec lit d'hôtels à insectes	Valorisation :	
			- Résidence	

			- Hébergement	
			- Technicien	
			ss total	1 010,00
			Coordination	70,70
			TOTAL	1 080,70
MFB#BIDOUILLER	Maison Folie Beaulieu	Nom du projet: ATELIERS Do IT YOURSELF	Artistique	960,00
			Technique	
		Nom de la Cie: vis à vis	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 18 et 19/02	Communication	
			Médiation	150,00
		Descriptif: Création de marionette en matériaux r	Valorisation :	
		recyclés	- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	1 260,00
			Coordination	88,20
			TOTAL	1 348,20
MFB#ACCUEILLIR	Maison Folie Beaulieu MFMou	Nom du projet: ENTRE AXELIDS REPORT 2021	Artistique	2 594,40
			Technique	
		Nom de la Cie: Circographie	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: février 2023	Communication	150,00
		+ résidence en saison 20/21 et 21/22	Médiation	
			Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	2 894,40
			Coordination	202,61
			TOTAL	3 097,01
MFB#ACCUEILLIR	Maison Folie Beaulieu MFMou	Nom du projet: Collision	Artistique	2 431,35
			Technique	
		Nom de la Cie: A l'égérie	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: janvier 22	Communication	
			Médiation	
			Valorisation :	
			- Résidence	

			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	2 581,35
			Coordination	180,69
			TOTAL	2 762,04
MF8#ACCUEILLIR/ JAZZ ET M	Maison Folie Beaulieu MFWaza	Nom du projet: festival ETAT DE BLUES	Artistique	15 000,00
			Technique	
		Nom de la Cie: A Popovic Mike Wheeler Daddy Wilson Billy S	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 12 au 21 NOVEMBRE 2022	Communication	
			Médiation	
		Descriptif: 5 CONCERTS	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	485,00
			- Technicien	750,00
			ss total	16 235,00
			Coordination	1 136,45
			TOTAL	17 371,45
MF8#ACCUEILLIR/ JAZZ ET M	Maison Folie Beaulieu MFWaza	Nom du projet: musique du monde	Artistique	6 000,00
			Technique	
		Nom de la Cie: Clinton Fearon	- intermittent	600,00
			- location matériel	1 000,00
		DATE: 03 NOVEMBRE 2022	Communication	150,00
			Médiation	150,00
		Descriptif: CONCERT	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	600,00
			ss total	8 500,00
			Coordination	595,00
			TOTAL	9 095,00
MF8#ACCUEILLIR/ JAZZ ET M	Maison Folie Beaulieu Le Nauty	Nom du projet: JAZZ A BEAULIEU	Artistique	6 330,00
			Technique	
		Nom de la Cie: Natalia M'KING	- intermittent	300,00
			- location matériel	400,00
		DATE: 01/04/22	Communication	150,00
			Médiation	150,00
		Descriptif:	Valorisation :	
		CONCERT DANS LE CADRE DU PARTENARIAT JAZZ en Nord	- Résidence	

			- Hébergement	
			- Technicien	600,00
			ss total	7 930,00
			Coordination	555,10
			TOTAL	8 485,10
MF8#DANSER	Maison Folie Beaulieu Le Nauty	Nom du projet: FENUA	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie: Part'zien	- intermittent	600,00
			- location matériel	900,00
		DATE: 07/05/2022 (report 2021)	Communication	150,00
			Médiation	150,00
		Descriptif: spectacle de cirque et danse hip hop en partenariat	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	300,00
			ss total	2 100,00
			Coordination	147,00
			TOTAL	2 247,00
MF8#DANSER	Maison Folie Beaulieu Flow	Nom du projet: La leçon	Artistique	7 648,91
			Technique	
		Nom de la Cie: cie et CFA du TDC	- intermittent	300,00
			- location matériel	50,00
		DATE: 26/02/2022	Communication	150,00
			Médiation	
		Descriptif: adaptation danse/théâtre de la pièce de Ionesco	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	600,00
			ss total	8 748,91
			Coordination	612,42
			TOTAL	9 361,33
MF8#DANSER	Maison Folie Beaulieu MFWaza	Nom du projet: Dans la solitude des champs de coton	Artistique	6 330,00
			Technique	
		Nom de la Cie: Cie TDC	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: (report 2021)	Communication	150,00
			Médiation	150,00
		Descriptif: adaptation théâtre/danse de la pièce de SM Koltès	Valorisation :	
			- Résidence	

			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	6 780,00
			Coordination	474,60
			TOTAL	7 254,60
MFBDANSER	Maison Folie Beaulieu Flow	Nom du projet: IMPRO	Artistique	4 000,00
			Technique	
		Nom de la Cie: PartZrien et OUL	- intermittent	150,00
			- location matériel	204,00
		DATE: 19/03/22	Communication	150,00
			Médiation	
		Descriptif: improvisations dansées en immersion dans Forches	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	4 654,00
			Coordination	325,78
			TOTAL	4 979,78
MFBDANSER	Maison Folie Beaulieu MPWaze	Nom du projet: Une échappée de Julie Niache	Artistique	2 505,87
			Technique	
		Nom de la Cie:	- intermittent	150,00
			- location matériel	
		DATE: décembre 21	Communication	150,00
			Médiation	
		Descriptif: spectacle de danse jeune public	Valorisation :	
			- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	2 955,87
			Coordination	206,91
			TOTAL	3 162,78
MFBIIMAGINER	Maison Folie Beaulieu	Nom du projet: Les inconnus	Artistique	3 857,00
			Technique	
		Nom de la Cie: La générale d'imaginaires	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 17/01/22	Communication	150,00
			Médiation	150,00
		Descriptif:	Valorisation :	
		adaptation musicale du roman A mains nues d'Amadine Dhée	- Résidence	

			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	4 307,00
			Coordination	301,43
			TOTAL	4 608,43
MFBIIMAGINER	Maison Folie Beaulieu	Nom du projet: Serpente tout doré ou casus	Artistique	600,00
			Technique	
		Nom de la Cie: UMA	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: 21/05/2022	Communication	
			Médiation	
		Descriptif:	Valorisation :	
		Conférence spectacle féministe et écolo	- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	150,00
			ss total	750,00
			Coordination	52,50
			TOTAL	802,50
MFBIIMAGINER	toutes les fabriques	Nom du projet: Saso	Artistique	
			Technique	
		Nom de la Cie:	- intermittent	
			- location matériel	
		saison 22/23	Communication	
			Médiation	900,00
		Descriptif:	Valorisation :	
		ATELIER LABORATOIRE AUDITIONS + SPECTACLE	- Résidence	7 800,00
			- Hébergement	
		PROJET FABRIQUES CULTURELLES / RALEMITR	- Technicien	300,00
			ss total	8 200,00
		CREATION ET REPEITIONS D'UNE CHORALE	Coordination	574,00
		MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DAUTRY	TOTAL	8 774,00
MFBIIMAGINER	Maison Folie Beaulieu	Nom du projet: SECTION BASSOULE / LETTRES D'AMOUR D'UN	Artistique	15 000,00
			Technique	
		Nom de la Cie: Polymorphe Sandrine Bonnaire/Alice Sorbée	- intermittent	600,00
			- location matériel	800,00
		DATE: fin 2022 en cours	Communication	150,00
			Médiation	150,00
		Descriptif:	Valorisation :	
		adaptation musicale des lettres d'amour d'un soldat de 20 ans	- Résidence	

			- Hébergement	600,00
			- Technicien	600,00
			ss total	17 900,00
			Coordination	1 233,00
			TOTAL	19 133,00
MFB#MAGNER / UTOPIA	Maison Folle Beaulieu	Nom du projet: Polystyrène et l'ambassade	Artistique	8 500,00
			Technique	
		Nom de la Cie: LA Roulotte Ruche et la Vache	- intermittent	
			- location matériel	
		DATE: juin à juillet 2022	Communication	
			Médiation	150,00
		Descriptif:	Valorisation :	
		Projet participatif sur le quartier du Marais	- Résidence	
			- Hébergement	
			- Technicien	
			ss total	8 650,00
			Coordination	605,50
			TOTAL	9 255,50
			TOTAL GENERAL	197 410,84

Fait à LOMME le
Fanny PAWYZA
Directrice de la maison Folle Beaulieu

DÉLIBÉRATION N°22 B 0326 PORTANT OCTROI DE SUBVENTION
--

**Pour rendu exécutoire**

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
 Pour le Président
 Le Directeur

Le 27/06/2022
 Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur ID : 059-200093201-20220624-lmc10000092246-DE Acte certifié exécutoire Envoi préfecture le 27/06/2022 Retour préfecture le 27/06/2022 Publié le 27/06/2022
--

22-B-0326

Séance du vendredi 24 juin 2022

DELIBERATION DU BUREAU

**RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT -
SAISON 2022**

La Métropole Européenne de Lille fait de la culture un atout majeur du développement et de la cohésion de son territoire. Le mandat 2020-2026 la positionne comme un catalyseur des énergies de la Métropole et en fait un vecteur incontournable d'attractivité et de rayonnement qui concourt, par sa force de mobilisation et d'innovation, à fédérer et rassembler les publics autour d'ambitions communes.

I. Contexte

Par délibération 03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté a fixé les grandes orientations culturelles pour l'institution dans le cadre de ses compétences "équipements et réseaux d'équipements culturels" et "soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain". Parmi ces orientations figure la volonté pour la Métropole de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques Culturelles. Il s'agit de créer des complémentarités et des cohérences dans l'offre culturelle proposée par chacun des équipements suivants :

- La Condition Publique à Roubaix,
- Le Vivat, à Armentières

Et les équipements en régie suivants :

- La Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq,
- La maison Folie Beaulieu de Lomme,
- La maison Folie de Lille Moulins,
- La maison Folie de Lille Wazemmes,
- La maison Folie le Colysée de Lambersart,
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing,
- Le Nautilys de Comines,
- Les Arcades de Faches-Thumesnil,
- Le Fort de Mons de Mons-en-Barœul.

II. Description des objectifs et modalités du soutien

A l'initiative de la Métropole Européenne de Lille, les Fabriques Culturelles se réunissent et se coordonnent tout au long de l'année pour élaborer des programmes d'actions et de travail en réseau pour les saisons culturelles à venir.



Les projets proposés par les Fabriques Culturelles doivent, afin d'être éligibles à un soutien de la MEL, être portés par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, diffusion en réseau, résidences...), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs,...) ou en complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts,...).

Sur la base des demandes formulées par chacun des équipements pour l'année 2022, demandes issues des réunions de concertations du réseau des Fabriques Culturelles, il est proposé de fixer à 712 077 euros le montant global de ces partenariats, dont le détail figure ci-après (montant global équivalent à celui versé en 2021) :

- la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq : 70 000 euros,
- le Fort de Mons de Mons-en-Barœul : 55 136 euros,
- la maison Folie Beaulieu de Lomme : 70 000 euros,
- la maison Folie le Colysée de Lambersart : 55 935 euros
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing : 31 006 euros,
- la maison Folie Moulins de Lille : 70 000 euros,
- la maison Folie Wazemmes de Lille : 70 000 euros
- le Nautilys de Comines : 70 000 euros,
- les Arcades de Faches-Thumesnil : 70 000 euros,
- le Vivat d'Armentières : 150 000 euros.

Par ailleurs, la MEL porte des outils de communication communs autour de ces projets partagés (édition et diffusion de Fabrica, élaboration d'une plaquette de réseau, édition d'outils divers, soutien particulier à certains temps forts).

Une convention sera passée avec chacune des Fabriques Culturelles. Pour les équipements en régie municipale, les montants octroyés n'excéderont pas la part des financements assurés, hors subventions, par chaque commune annuellement en faveur de leur équipement, conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Condition Publique, soutenue dans le cadre de la participation métropolitaine à l'EPCC en application de la délibération n° 10 C 0209 en date du 2 avril 2010, est associée aux travaux de concertation du réseau mais n'est pas subventionnée au titre de la présente délibération.

Dans le cas d'éventuelles nouvelles contraintes sanitaires, la Métropole s'engage en cas de report ou de reconfiguration, voire d'annulation de(s) l'évènement(s), à maintenir son aide financière au regard des dépenses engagées. De son côté, La structure s'attachera à maintenir de façon prioritaire ses engagements financiers auprès des équipes artistiques et techniques et d'honorer les contrats de ses prestataires.



Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

1) D'approuver les partenariats proposés pour 2022 pour un montant maximum de 712 077€ répartis à l'attention des équipements suivants :

- la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq : 70 000 euros,
- le Fort de Mons de Mons-en-Barœul : 55 136 euros,
- la maison Folie Beaulieu de Lomme : 70 000 euros,
- la maison Folie le Colysée de Lambersart : 55 935 euros
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing : 31 006 euros,
- la maison Folie Moulins de Lille : 70 000 euros,
- la maison Folie Wazemmes de Lille : 70 000 euros
- le Nautilys de Comines : 70 000 euros,
- les Arcades de Faches-Thumesnil : 70 000 euros,
- le Vivat d'Armentières : 150 000 euros.

2) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention avec les structures ou les communes concernées ;

3) D'imputer les dépenses d'un montant de 712 077€ aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ